



---

# Ute Hetreau

Commissaire aux comptes

Inscrite à la Compagnie Régionale de Grenoble

**Association  
L'ENVOL**

38500 Coublevie

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**



Ute Hetreau

Commissaire aux comptes  
Inscrite à la Compagnie Régionale de Grenoble

**Association L'ENVOL**  
38500 Coublevie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres du Conseil d'Administration de l'association,  
aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ENVOL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Opinion**

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie sur les « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Votre association a inscrit dans ses comptes et détaillé en annexe un montant de 111 697 Euros de « Produits à recevoir », dont 41 261 Euros au titre du solde 2018 de la PSU-MA (Prestation de Service), 7 519 Euros au titre de la PSO-RAM (Prestation de Service Ordinaire) et 864 Euros au titre de la PSO-LAEP en provenance de la CAF. Mes travaux ont consisté à apprécier les données retenues ainsi que les modes de calcul sur lesquels se fondent ces créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion (rapports moral et financier) et des autres documents mis à disposition des membres du CA de l'association**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports sur la gestion (rapports moral et financier) du Président et du Trésorier et dans les autres documents mis à disposition des membres du Conseil d'Administration de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient au Bureau de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place

le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'association dans sa séance du 7 mai 2019.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Moirans, le 21 mai 2019



Le Commissaire aux Comptes  
Ute Hetreau

#### Pièces jointes :

- ✓ Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
- ✓ Comptes annuels au 31 décembre 2018 (comportant un total de onze pages)

## Annexe

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacentes de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 596	2 596				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions	7 747	245	7 502		7 502	
	Installations techniques Matériel et outillage	7 968	5 530	2 438	3 570	1 132	31.70
	Autres immobilisations corporelles	30 010	21 101	8 910	9 798	888	9.06
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total I</b>	48 323	29 474	18 850	13 368	5 482	41.01	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stoeks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	9 508		9 508	7 482	2 027	27.09
	Autres créances	114 514		114 514	62 894	51 620	82.07
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	144 931		144 931	186 057	41 126	22.10	
Charges constatées d'avance (3)	174		174		174		
<b>Total III</b>	269 127		269 127	256 433	12 694	4.95	
Comptes de Régularisation							
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	317 450	29 474	287 977	269 800	18 176	6.74	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

*Alta*

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2018	31/12/2017	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	14 746	11 210	3 536	31.55
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	155 614	173 037	17 423	10.07
	Report à nouveau	27 187	18 362	8 805	47.90
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>16 532</b>	<b>8 618</b>	<b>25 150</b>	<b>291.84</b>
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
<b>Total I</b>	<b>214 060</b>	<b>194 011</b>	<b>20 068</b>	<b>10.34</b>	
	<b>Comptes de liaison</b>				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	<b>Total III</b>				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 573	10 943	2 630	24.04
	Dettes fiscales et sociales	60 324	62 997	2 673	4.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		1 849	1 849	100.00
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	<b>Total IV</b>	<b>73 897</b>	<b>75 789</b>	<b>1 892</b>	<b>2.50</b>
	Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>287 977</b>	<b>269 800</b>	<b>18 176</b>	<b>6.74</b>

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

73 897 75 789

(2) Dont en euros bancaires courants et soldes créanciers de banques

SODACO

*Aut*

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	2 027	1 411	616	43.66
Production vendue de Biens et Services	323 361	309 528	13 832	4.47
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	169 371	173 417	4 046	2.33
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	8 843	6 269	2 574	41.05
Collectes				
Cotisations	2 380	1 885	495	26.26
Autres produits	34	472	438	92.83
<b>Total I</b>	<b>506 015</b>	<b>492 982</b>	<b>13 033</b>	<b>2.64</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	142	192	50	26.20
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	17 349	18 194	845	4.65
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	56 640	52 439	4 201	8.01
Impôts, taxes et versements assimilés	7 517	7 596	78	1.02
Salaires et traitements	308 299	319 240	10 940	3.43
Charges sociales	96 402	101 059	4 656	4.61
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 375	2 890	484	16.75
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	17	324	307	94.67
<b>Total II</b>	<b>489 742</b>	<b>501 934</b>	<b>12 192</b>	<b>2.43</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>16 274</b>	<b>8 952</b>	<b>25 225</b>	<b>281.80</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		259		383	125	32.49
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		259		383	125	32.49
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		259		383	125	32.49
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		16 532		8 568	25 101	292.95
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				49	49	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>				49	49	100.00
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				49	49	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		506 274		493 366	12 909	2.62
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>		489 742		501 983	12 242	2.44
<b>Solde intermédiaire</b>		16 532		8 618	25 150	291.84
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>		16 532		8 618	25 150	291.84

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>PRODUITS</b>				
Bénévolat				
Prestations en nature	49 109	49 226	117	0.24
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	49 109	49 226	117	0.24
<b>CHARGES</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	49 109	49 226	117	0.24
Personnel bénévole				
Prestations				
<b>TOTAL</b>	49 109	49 226	117	0.24

*Act*

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une nouvelle activité a vu le jour en décembre 2017, un Lieu d'Accueil Enfants Parents. Une animatrice du RAM s'occupe de la coordination et de l'animation de cette activité. Des heures à ce titre lui sont payées. Deux salariées effectuent quelques heures par mois pour l'accueil ; les autres accueillantes sont soit salariées de l'activité "crèche", soit bénévoles.

Deux personnes ont été embauchées en CDI, en remplacement de personnes en contrat aidé (pour la 2e année consécutives), continuant ainsi la volonté de l'Envol à pérenniser les emplois, avec le soutien de la CAF, via la Prestation de Services Enfance Jeunesse, versée à la commune de Coublevie.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'évènement significatif postérieur à la clôture.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations

Sans contradiction au règlement 99-01 du CRC, les comptes annuels respectent également les consignes données par la Caisse d'Allocations Familiales.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Informations générales complémentaires**

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Autres postes d'immobilisations incorporelles</b>	<b>TOTAL</b>	2 598	
Constructions sur sol d'autrui			7 747
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 968		
Installations générales agencements aménagements divers	5 089		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 812		1 110
<b>TOTAL</b>	<b>36 869</b>		<b>8 857</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 467</b>		<b>8 857</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>TOTAL</b>		2 598	2 598
Constructions sur sol d'autrui			7 747	7 747
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 968	7 968
Installations générales agencements aménagements divers			5 089	5 089
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 921	24 921
<b>TOTAL</b>			<b>45 726</b>	<b>45 726</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>48 323</b>	<b>48 323</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>TOTAL</b>	2 598		2 598
Constructions sur sol d'autrui		245		245
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 398	1 132		5 530
Installations générales agencements aménagements divers	1 464	578		2 042
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 639	1 420		19 059
<b>TOTAL</b>	<b>23 501</b>	<b>3 375</b>		<b>26 876</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 099</b>	<b>3 375</b>		<b>29 474</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	245				
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 132				
Instal.générales agenc.aménag.divers	578				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 420				
<b>TOTAL</b>	<b>3 375</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 375</b>				

**Tableau des variations des fonds associatifs**

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
<b>Fonds propres</b>					
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 210		3 536	0	14 746
Réserves :					
Autres réserves	173 037	17 423		0	155 614
Report à nouveau	18 382	8 805		0	27 187
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 618</b>	<b>8 618</b>	<b>16 532</b>	<b>0</b>	<b>16 532</b>
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>	<b>194 011</b>		<b>20 068</b>	<b>0</b>	<b>214 080</b>

**Etat des provisions**

Néant

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Clients douteux ou litigieux	59	59	
Autres créances clients	9 449	9 449	
Personnel et comptes rattachés	291	291	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 246	4 246	
Divers état et autres collectivités publiques	104 644	104 644	
Débiteurs divers	5 332	5 332	
Charges constatées d'avance	174	174	
<b>TOTAL</b>	<b>124 196</b>	<b>124 196</b>	

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	13 573	13 573		
Personnel et comptes rattachés	25 091	25 091		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 049	26 049		
Autres impôts taxes et assimilés	9 184	9 184		
<b>TOTAL</b>	<b>73 897</b>	<b>73 897</b>		

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

<b>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Autres créances	111 697
<b>Total</b>	<b>111 697</b>

Dont CAF solde PSU 2018 à recevoir : 41 261€  
Dont CAF solde PSO RAM 2018 à recevoir : 7 519€  
Dont CAF solde PSO LAEP 2018 à recevoir : 864€.

Le calcul de la PSU intègre les nouvelles instructions de la CAF concernant le "taux de facturation", la fourniture de repas et de couches. Il est basé sur les heures facturées de l'année n.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 452
Dettes fiscales et sociales	41 126
Total	46 577

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	174
Total	174

### Subventions d'équipement

L'association L'Envol (activité Crèche) a reçu de la CAF une subvention pour investissement d'une cabane de jardin. Par prudence, 70%, soit 3 536,40€ qui correspondent à l'acompte, a été comptabilisé.

## - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

### Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
CAF (PSU+PSO)	222 851
Conseil Départemental Isère (RAM+LAEP)	8 869
Commune de Coublevie	104 723
Commune de St Etienne de Crossey	8 832
Commune de La Buisse	12 042
Commune de St Nicolas de Macherin	4 809
Subventions Contrats Aidés via ASP	24 095
CAF Aide au démarrage LAEP	6 000
CAF Subvention d'investissement cabane	3 536
MSA (PSO)	542
Total	396 299

### Rémunération des dirigeants

Dans le cadre de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, art 20, il est fait mention des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

- Les dirigeants bénévoles n'ont reçu ni rémunération, ni avantage en nature.
- Pour raison de confidentialité, la rémunération de la directrice de l'activité Crèche Halte-Garderie n'est pas mentionnée.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Valorisation des contributions volontaires

1/ Pour l'activité Crèche Halte-garderie, les charges supplétives de mise à disposition pour l'année 2018, en provenance de la commune de Coublevie, s'élèvent à un total de 39 735€, dont 25 321€ de loyers.

2/ Pour l'activité RAM, les charges supplétives de mise à disposition pour l'année 2018 s'élèvent à un total de 8 425€, dont :

- commune de St Etienne de Crossey : 591 €
- commune de St Nicolas de Macherin : 270 €
- commune de Coublevie : 950,0 €
- commune de La Buisse : 6 614€

3/ Pour l'activité LAEP, commune de Coublevie : 950€.

Le bénévolat s'est porté, pour 2018, à une estimation de 6 476€, soit 552h valorisées au SMIC.

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### Transferts de charges

Nature	Montant
Uniformation	8 650
Intermarche/Remises fidélité	193
Total	8 843